PR-9 A

21 février 2000

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 4 835 000 francs destiné au renouvellement de véhicules spécifiques du SIS.

Rapporteur: M. Didier Bonny.

La commission, sous la présidence de Mme Ducret, s'est réunie à 2 reprises, soit le 25 janvier et le 1er février 2000. Je remercie Mme Pürro, secrétaire de la commission, pour ses très bonnes notes de séance.

Rappel de la proposition

De 1976 à 1992, le renouvellement ordinaire des véhicules du SIS faisait partie du budget de fonctionnement. En 1993, le Conseil municipal décida d'abandonner ce système, le remplaçant par des crédits d'investissements sur 4 ans, et accorda un crédit d'acquisition portant sur les années 1994-1997.

Vu la situation financière délicate de la Ville de Genève, aucune demande de crédit n'a été présentée depuis lors.

La présente proposition ne porte que sur l'urgent, compte tenu de la vétusté, des circonstances légales et des possibilités d'acquisitions groupées.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, de Mme Janine Currat, directrice du département, et de MM. Légeret, chef de service et commandant du bataillon des sapeurs-pompiers, Wicky, sous-chef de service et commandant adjoint, et Bert-Erboul, officier auto, chef des ateliers, chargé de sécurité au SIS

En préambule à la présentation détaillée de la proposition, MM. Hediger et Légeret mettent l'accent sur le fait que seuls les véhicules qui doivent impérativement être remplacés rapidement y figurent, la demande de crédit étant par conséquent moins importante que celle figurant au PFQ.

Présentation détaillée de la proposition

a) Récupérateur à produits chimiques

Ce véhicule a été acquis en 1982 et permet la récupération d'hydrocarbures et de produits chimiques. C'est le seul véhicule de ce genre sur le territoire genevois

et il est utilisé une cinquantaine de fois par an. L'inspection fédérale des matières dangereuses l'a déclaré hors normes et il sera interdit dès le 1er mars 2001. Il ne répond également plus aux normes antipollution, comme les commissaires des finances ont pu le constater lors de leur visite sur place se faisant presque asphyxier lors de la mise en route de «l'engin»! Le SIS propose de remplacer ce véhicule par une berce (un container, pour les non-initiés) équipée d'un moteur auxiliaire pour la pompe et qui peut-être chargée sur un des véhicules déjà en possession du SIS, ce qui signifie une économie d'environ un demi-million.

Coût: 305 000 francs.

Reprise escomptée: 5000 francs (seul un agriculteur pourrait s'y intéresser pour l'épandage ou le châssis, de plus il se pourrait bien que Berne demande que le véhicule soit démonté).

b) Echelle à plate-forme

Ce véhicule a été acheté en 1981 et aurait dû être changé en 1996. L'échelle à plate-forme à cinq places (utilisée pour sortir des personnes par la fenêtre) est dangereuse, car l'acier est «fatigué» et l'échelle risque de rompre à tout moment. Une offre a été demandée par le SIS pour une remise en état. Cette dernière s'élèverait à 215 500 francs avec une garantie de 1 an et les travaux dureraient trois mois.

Il paraît plus judicieux de changer le véhicule, ce d'autant plus qu'il peut être remplacé par un engin de type nouveau qui possède un bras élévateur télescopique à nacelle, qui offre toutes les possibilités d'engagement du véhicule actuel et qui sera fixé sur un châssis (s'il fallait remplacer le véhicule actuel par un nouveau, il faudrait débourser environ 1,5 million).

Coût: 870 000 francs.

Reprise escomptée: 50 000 francs (sans l'échelle, bien évidemment!)

c) Autos-échelles standards

Les trois autos-échelles standards ont été acquises en 1985, 1989 et 1990 et doivent se changer tous les douze ans. Le SIS a l'opportunité d'effectuer cet achat en association avec l'Etablissement cantonal vaudois, qui a besoin de dix-sept unités, et ainsi bénéficier d'une remise importante (2 800 000 francs au lieu de 3 751 500 francs, ce qui justifie le remplacement légèrement anticipé de l'auto-échelle acquise en 1990).

Coût: 2 800 000 francs (au lieu des 2 960 000 initialement prévus dans la proposition N° 9).

Reprise escomptée: 600 000 francs (la commune de Monthey a déjà fait une offre de 400 000 francs pour acquérir l'auto-échelle la plus récente).

d) Fourgons premiers secours

Les cinq fourgons actuels ont été acquis en 1986. Ils ont été construits sur des châssis de 3,5 tonnes, ce qui a pour conséquence qu'ils sont en surcharge permanente à cause du matériel qu'ils transportent. Le Bureau des autos a adressé une lettre au SIS signalant cette anomalie. Les nouveaux fourgons seront construits sur des châssis de 8,5 tonnes, ce qui règle ainsi le problème. La finition se fera dans les ateliers du SIS.

Coût: 1 205 000 francs.

Reprise escomptée: 120 000 francs (il y a déjà une offre de 20 000 francs d'une compagnie de sapeurs-pompiers).

e) Equipements radio et écrans interactifs data GPS

Le montage des neuf véhicules sera effectué par les soins du SIS.

Coût: 40 500 francs.

Récapitulation

	Coût (en francs)	*Reprise (en francs)*
Récupérateur à produits chimiques	305 000	5 000
Echelle à plate-forme	870 000	50 000
Trois autos-échelles standards	2 800 000	600 000
Cinq fourgons premiers secours	1 205 000	120 000
Equipement radio+data GPS	40 500	
Total	5 220 500	775 000
Crédit nécessaire	4 445 500	
Divers et imprévus env. 5%	229 500	
Crédit demandé	4 675 000	

Questions

Lors de l'audition, il a été demandé quel était l'apport des autres communes et de l'Etat au fonctionnement du SIS. De fait, le Canton verse 750 000 francs par année. Quant aux communes, leur participation s'est élevée à 8 600 000 francs en 1998 et 1999 et sera de 9 100 000 francs en l'an 2000.

Il a également été question du projet de nouvelle Sécurité civile et de la pertinence pour la Ville de Genève de voter ce crédit alors que l'on ne sait pas encore de quoi ce projet sera exactement fait. Le commandant Légeret a répondu que le SIS avait réfléchi à la question, mais qu'il avait décidé de demander ce crédit, car, même en cas de changements importants dans l'organisation, les autos-échelles seront toujours utilisées par des professionnels et leur nombre ne varierait pas. Cette remarque est également valable pour le récupérateur à produits chimiques et l'échelle à plate-forme.

On pourrait par contre discuter au niveau des cinq fourgons, mais il ne paraît pas raisonnable de bloquer des investissements nécessaires pour la sécurité de la population dans l'attente d'une décision qui pourrait tarder à venir.

En ce qui concerne les divers et imprévus ainsi que les reprises escomptées, les chiffres donnés dans la proposition sont basés sur l'expérience des précédentes demandes de crédit.

Il a également été demandé par la commission s'il y a eu des appels d'offre, étant donné que le règlement cantonal stipule que cette pratique doit être appliquée dès que le montant du crédit dépasse 383 000 francs. Il a été répondu qu'en fait il n'y a pas eu d'appels d'offre dans le sens où l'entend ce nouveau règlement, mais que différentes propositions ont été étudiées et mises en concurrence. De plus, les fournisseurs de ces différents véhicules ne sont pas très nombreux et sont donc connus!

N.B. Lors de la séance de la commission qui a suivi, les commissaires ont appris que ce nouveau règlement est en application depuis août 1999 et que la proposition N° 9, ayant été déposée en juin 1999, n'y était donc pas soumise!

Discussion

La discussion fut relativement brève et tourna essentiellement autour de l'opportunité de dépenser une telle somme alors que l'avenir du SIS est incertain.

Finalement, il est apparu que ces investissements seraient pris en compte lors des discussions futures et que, surtout, il n'était pas possible d'attendre pour remplacer ces véhicules pour des raisons de sécurité évidentes. Il a également été relevé que le fait de s'associer avec le Canton de Vaud pour acquérir trois autos-échelles permettait des économies importantes.

Enfin, un commissaire aurait souhaité, pour une meilleure transparence, que l'on puisse savoir combien chaque commune mettrait pour acquérir ces véhicules plutôt que d'avoir un montant global des communes pour le fonctionnement du

SIS uniquement, laissant à penser que seuls les habitants de la ville de Genève paient ces investissements. Mais, pour l'instant, il n'est pas possible de répondre à cette demande.

Vote

A la lumière des explications qui précèdent, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 13 oui et 1 abstention (AdG/SI), de voter le projet d'arrêté pour un montant diminué de 160 000 francs.

PROJET D'ARRÊTÉ MODIFIÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 675 000 francs destiné au renouvellement de véhicules et engins spécifiques du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 675 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.